

REGLEMENT « La Grande Plume »
TOURNOI NATIONAL DE CRETEIL
Classements de R5 à N2
LES 1 ET 2 FEVRIER 2025

Art. 01 Le tournoi est autorisé sous le numéro **en cours d'homologation**

Le gymnase : NELSON PAILLOU : 14 rue des Sarrazins 94000 CRETEIL, sur 7 terrains.

Art. 02 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

Art. 03 Tout participant doit **être en règle avec la FFBaD** et doit être en possession de **sa licence compétition le jour du tirage au sort et de la compétition.**

Art. 04 Le Juge-Arbitre du tournoi est **Gilles DOSSETO**, ses décisions sont sans appel et il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

Art. 05 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. Le gymnase comporte 7 terrains.

Art. 06 Le tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBaD autorisés à jouer dans la catégorie minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans. Le tournoi est de type standard : les inscriptions seront donc prises en compte par ordre de réception.

Cinq tableaux seront proposés : SH, SD, DH, DD, DM. Les tableaux sont ouverts aux classements de R5 à N2.

Les tableaux se joueront en poules suivies d'une élimination directe.

Toutefois l'organisation se réserve le droit de changer le mode de qualification en cas de variation des inscriptions.

Art. 07 Les simples et doubles mixtes se dérouleront le samedi. Les doubles se dérouleront le dimanche.

Attention combinaison des tableaux simple et double mixte impossible !

Art. 08 Trois séries (S1, S2 et S3) seront composées selon le nombre de participants, les CPPH des participants et l'ordre d'arrivée des inscriptions.

A titre indicatif, série S1 pour les classements N2, série S2 pour les classements N3-R4, série S3 pour les classements R5. L'organisation se réserve le droit de redécouper les séries ci-dessus afin d'équilibrer les tableaux en nombre de participants.

Art. 09 Un écart de 2 classements maximum entre les deux joueurs d'une même paire sera autorisé afin de pouvoir respecter l'article 3.2.1.5 du Règlement Général des Compétitions (RGC) :

- Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé.
- Un (une) joueur (joueuse) classé R6 sera autorisé(e) à jouer avec un ou une partenaire classé(e) R5 ou plus à condition de respecter la règle précédente (règle du x16).
- Une paire R6-R6 ne sera pas autorisée à jouer.

Art. 10 La fin des inscriptions est le **01 janvier 2025**. Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée.

La cote d'un joueur prise en compte pour la répartition dans les tableaux sera celle du **02 janvier 2025**.

Le **tirage au sort** aura lieu en présence du Juge Arbitre le **18 janvier 2025**.

Les têtes de séries seront déterminées à partir du CPPH du **16 janvier 2025**.

Art. 11 Le montant des droits d'engagement est de **17€ pour 1 tableau, 23€ pour 2 tableaux**.

Les forfaits intervenant après la date limite d'inscription ne donneront pas lieu à un remboursement, sauf justificatif valable. 2 € par joueur sont reversés à FFBaD.

Art. 12 Les inscriptions se feront uniquement en ligne via ebad/badnet. Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club ne seront prises en compte que si, et uniquement si, les joueurs concernés ont confirmé leur inscription.

Aucune inscription par mail ou par téléphone ne sera prise en compte. Le règlement des frais d'inscription se fera directement en ligne sur badnet ou le jour du tournoi lors du pointage.

Un joueur n'ayant pas acquitté ses droits d'engagement ne sera pas autorisé à jouer

Seules les inscriptions complètes seront prises en compte (pour les doubles, date d'inscription de la deuxième personne de la paire).

Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club ne seront prises en compte que si, et **uniquement** si, les joueurs concernés ont confirmé leur inscription.

Toute modification et annulation devra être faite obligatoirement par mail à : **uscbad94@outlook.fr**

Art. 13 Tout joueur s'inscrivant au tournoi de la Grande Plume 2025 doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

Art. 14 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par mail (**uscbad94@outlook.fr**) à l'organisateur dans les plus brefs délais.

- si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur sera remboursé de ses frais d'inscription,
- si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. Une copie du justificatif doit également être envoyée par mail ou présentée à l'organisateur pour qu'il puisse valider le remboursement du paiement.

Art. 15 Le partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir, **par mail**, l'organisateur de son choix du nouveau partenaire ou de sa non-participation.

Art. 16 Les volants officiels seront : **YONEX Aerosensa 20**.

Art. 17 Les matchs seront **auto-arbitrés** jusqu'aux demi-finales où un arbitre (ou faisant office) sera éventuellement proposé par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Art. 18 Le **temps de repos** entre deux matchs sera au minimum de 20 minutes.

Art. 19 Les joueurs disposent de **cinq minutes** entre l'appel et le début de leur match.

Art. 20 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une nouvelle fois.

Art. 21 Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.

Art. 22 Tout joueur encore qualifié ne pourra pas quitter le gymnase entre deux matchs sauf après accord du juge arbitre.

Art. 23 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain.

Art. 24 **La cérémonie protocolaire de remise des récompenses** se déroulera au fur et à mesure ou à la fin de chaque journée.

Art. 25 Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.

Art. 26 Chaque participant autorise la diffusion de photographies prises pendant la compétition, sauf avis contraire donné par écrit le jour du tournoi.

Art. 27 **Toute participation implique l'adoption du présent règlement.**